

FEUILLET D'INFORMATION SUR LES PRIMES

Les établissements d'enseignement participant au régime d'assurance collective des étudiants étrangers, représentés par le Collecto

Police n° N004

BARÈME DES PRIMES PAR ADHÉRENT EN VIGUEUR À COMPTER DU 1^{ER} AOÛT 2021

PÉRIODES COUVERTES	PRIME PAYABLE
Sessions automne, hiver et été	720 \$
Sessions hiver et été	420 \$
Session été	180 \$
Session automne	300 \$
Formation particulière ou professionnelle - Prime mensuelle	60 \$

Note : Ces primes comprennent la taxe de vente provinciale de 9 %.